



Conseil Municipal

Séance du : 12 DECEMBRE 2019

Délibération n° CM-19-1092

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

SLOW

ID : 021-212100549-20191212-CM_19_1092-BF

Date d'envoi de la convocation : 6 Décembre 2019

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET,
BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, MERVILLE,
Adjoints

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU,
FALCE, COSTE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN,
DIERICKX, BIANCHI, BOUTEILLER-DESCHAMPS,
LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, THOMAS,
Conseillers municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :

M. JACQUET à Mme BIANCHI,
Mme PELLETIER à M. SUGUENOT
Mme LAGRANGE-MARTINET à Mme RAKIC,
M. BOUILLET à Mme JONDOT-PAYMAL,

Absents-excuses :

Mmes et MM. ROUX, MONNOT, TRIFFAULT-MOREAU,
VIAL, FEVRE

BUDGET PRIMITIF 2020

Le rapporteur, M. CHAMPION, rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui s'est déroulé le 7 novembre dernier a permis de présenter les premières orientations du Budget Primitif 2020.

L'élaboration de ce budget s'inscrit dans un contexte, une nouvelle fois incertain. Le Projet de Loi de Finances pour 2020 ne dissipe pas les inquiétudes des collectivités locales. Bien au contraire, l'autonomie financière de ces dernières est à nouveau mise à mal, à travers le prisme d'une fiscalité locale qui perd son sens.

La remise en cause de la compensation de la Taxe d'Habitation (TH) « à l'euro près », dans le cadre du dégrèvement progressif, par tiers, pour les 80% des Français les plus modestes sur la période 2018-2020, engendre des conséquences négatives sur les finances communales.

Les bases de la TH sont ainsi actualisées à une valeur inférieure à celle de l'inflation (-0,2%). Pour la Ville de BEAUNE, cela se traduit par une perte annuelle estimée à 9 000€.

A ces nouvelles pertes de recettes, il faut ajouter l'impossibilité pour la Ville de BEAUNE de fixer les taux de fiscalité de la TH, ce qui a pour conséquence directe une perte de 72 000€, pour le seul exercice 2020.

Alors que la réforme de la collecte de l'impôt sur le revenu est d'ores et déjà en vigueur, les réformes impactant la fiscalité locale sont reportées à un horizon plus lointain (entre 2023 et 2026).

C'est un nouveau coup porté aux collectivités locales et à leurs groupements, à qui sont transférés, directement par l'Etat, davantage de missions, sans obtenir de compensations financières adaptées à l'exercice de ces dernières.

Les concours de l'Etat donnent l'illusion d'être maintenus. En effet, les dotations de fonctionnement apparaissent ainsi relativement stables, mais elles révèlent, dans l'exercice, une perte sèche d'un peu plus de 80 000€ en 2020.

Par ailleurs, les indicateurs macroéconomiques se sont détériorés. Dans le contexte monétaire favorable (taux d'intérêts faibles), une gestion de la dette plus sérieuse aurait dû constituer une priorité absolue. L'Etat qui, au demeurant impose aux collectivités une trajectoire de stabilité, voit sa dette croître, passant de 98,4% du PIB en 2018, à 98,8% en 2019 (soit + 2,5 Md€).

Ce Budget Primitif tient donc compte de ces incertitudes ; les dotations, les charges transférées ou la réforme fiscale, ainsi que les recettes, ont été évaluées de la manière la plus prudente et pragmatique possible.

La Ville de BEAUNE, à travers l'élaboration de ce BP, démontre qu'elle a su moderniser et adapter ses services, tout en préservant sa capacité d'autofinancement pour répondre aux besoins des Beaunoises et des Beaunois.

De manière concrète, la perte cumulée de ressources, en provenance de l'Etat, s'élève à 8,5 M€ sur la période 2013-2019.

A titre d'illustration, la Dotation Globale de Fonctionnement s'effondre en 2020, passant de 199 € par habitant (pour la strate 20 000 – 50 000 habitants) en 2018, à 134€ par habitant.

C'est donc une perte sèche supplémentaire de 65 € par habitant, soit presque 1,5 M€ sur cette seule dotation.

D'autres collectivités ont pris l'option de répercuter ces manques, directement sur le contribuable. La Ville de BEAUNE a fait, elle, le choix de ne pas alourdir la pression fiscale de ses habitants.

Globalement, les budgets de la Ville de BEAUNE s'élèvent à 55 007 103€, pour l'exercice 2020. Le budget principal progresse de 20,7% en lien avec les investissements, car les dépenses courantes sont stables (+0,1% de BP à BP).

Budget	Dépenses	Recettes
Budget principal		
<i>Investissement</i>	22 113 928 €	22 113 928 €
<i>Fonctionnement</i>	31 589 405 €	31 589 405 €
TOTAL	53 703 333 €	53 703 333 €
Budget Camping		
<i>Investissement</i>	50 500 €	50 500 €
<i>Fonctionnement</i>	356 000 €	356 000 €
TOTAL	406 500 €	406 500 €
Budget annexe BEAUNE Congrès		
<i>Investissement</i>	220 000 €	220 000 €
<i>Fonctionnement</i>	677 270 €	677 270 €
TOTAL	897 270 €	897 270 €
Budget annexe Aéroport		
<i>Investissement</i>	0 €	0 €
<i>Fonctionnement</i>	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	55 007 103 €	55 007 103 €

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A. L'équilibre déterminé en fonctionnement

- Les dépenses d'ordre de fonctionnement diminuent de 5,9% (de BP à BP) :
 - o Le virement à la section d'investissement est ajusté à 1,550M€ contre 2M€ en 2019 et, comme chaque année, il sera réévalué après reprise des résultats pour contribuer, avec d'autres éléments, à diminuer le niveau d'emprunt d'équilibre,
 - o De manière prévisionnelle, sans connaître encore les immobilisations intégrées en 2020, il est envisagé une progression de 20 000€ des dépenses d'amortissement,
 - o Les crédits pour la gestion du stock de terrains de la ZAC Porte de BEAUNE sont inscrits en stabilité.
- Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,9% par rapport au BP 2019 et diminuent de 0,2% par rapport au budget total voté en 2019, soit une baisse de 47 756€.

Elles s'établissent ainsi :

- o charges de personnel : 11 967 579€
- o charges à caractère général : 7 334 099€
- o autres charges de gestion courante : 3 826 827€
- o autres dépenses (charges exceptionnelles, provisions) : enveloppe annuelle de 7 850 €
- o frais financiers: 747 000€
- o une ligne de dépenses imprévues : 290 750€.

- En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les hypothèses et propositions suivantes ont été retenues pour 2020 :
 - o Les recettes de fiscalité directe locale sont basées sur des taux stables et tiennent compte des mesures du Projet de Loi de Finances décrites dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. Le produit pourrait ainsi progresser de 1,2% contre 2,1% entre 2019 et 2018. Le vote définitif des taux de fiscalité interviendra avant la date limite du 30 avril, en cette année de renouvellement général des Conseillers Municipaux.
 - o Les autres recettes fiscales ont été évaluées selon le niveau d'encaissement des années précédentes.
 - o Le chapitre impôts et taxes est marqué par un changement de nomenclature comptable intervenu fin 2018, après le vote du Budget Primitif 2019, les droits de stationnement ne sont désormais plus considérés comme une recette fiscale, mais comme un produit de service aux usagers.
Cela explique une diminution de 845 000€ du chapitre fiscalité, avec une inscription transférée à hauteur de 865 000€ (en progression de 20 000€ sur ce périmètre).
 - o Les dotations et participations inscrites pour 3 779 380€ affichent une diminution de près de 4% par rapport au budget voté en 2019, lui-même déjà réajusté à la baisse en cours d'année. Les notifications seront envoyées au printemps et ce montant est, à ce jour, estimatif.
 - o Les produits des services sont évalués à 2 746 550€, sans hausse de tarifs. La progression de 953 210€ par rapport au BP 2019 s'explique principalement par le transfert du stationnement sur ce chapitre (865 000€).

B. Le fonctionnement

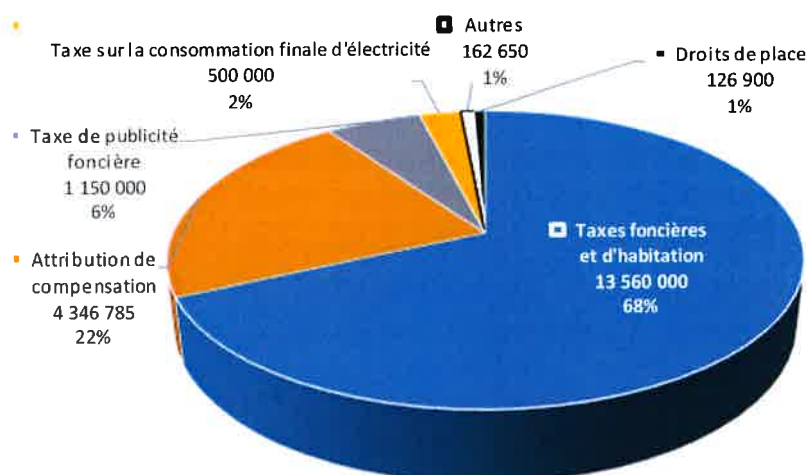
1. Les recettes

La répartition des recettes est proposée ainsi :

Répartition des recettes de fonctionnement	BP 2018	total voté 2018	BP 2019	voté 2019 au 1er déc.	BP 2020	Evolution BP 2019/ BP 2020	Evolution voté 2019/ BP 2020
Atténuation de charge	200 000 €	200 000 €	115 000 €	315 000 €	250 000 €	117,39%	-20,63%
Produits des services	1 484 050 €	1 856 950 €	1 793 340 €	2 638 340 €	2 746 550 €	53,15%	4,10%
Impôts et Taxes	19 260 548 €	20 169 959 €	20 672 030 €	19 883 283 €	19 846 335 €	-3,99%	-0,19%
Dotations, subventions et participations	4 771 192 €	3 989 179 €	4 016 350 €	3 934 884 €	3 779 380 €	-5,90%	-3,95%
Autres produits de gestion courante	406 715 €	406 715 €	408 460 €	408 460 €	453 010 €	10,91%	10,91%
Produits financiers	24 840 €	24 840 €	67 640 €	67 640 €	20 180 €	-70,17%	-70,17%
Recettes exceptionnelles	46 250 €	56 250 €	33 650 €	39 680 €	43 950 €	30,61%	10,76%
Opérations d'ordre		4 481 655 €	4 450 000 €	4 450 000 €	4 450 000 €	0,00%	0,00%
Reprise du résultat de fonctionnement		1 789 003 €	0 €	1 687 743 €	0 €	-	-100,00%
TOTAL	26 193 595 €	32 974 551 €	31 556 470 €	33 425 030 €	31 589 405 €	0,10%	-5,5%

Le total voté ou le voté constitue l'addition du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de l'ensemble des DM.

- Impôts et taxes



Le changement de régime comptable des droits de stationnement ayant été acté en décision modificative au cours de l'exercice 2019, le budget total voté en 2019 est bien comparable, de même périmètre, que le Budget Primitif 2020.

Les recettes de la fiscalité directe locale sont impactées par le Projet de Loi de Finances pour 2020 qui minore la progression des bases de la taxe d'habitation et fige le taux de taxe d'habitation sur le niveau voté en 2017. La prévision budgétaire a ainsi intégré cette perte d'un peu plus de 80 000€.

L'ajustement des attributions de compensation explique la diminution des recettes fiscales par rapport à l'exercice précédent. Elle a, en effet, été calculée sur l'hypothèse la plus pessimiste, en attendant l'évaluation définitive de la compétence eau pluviale. Elle devrait, finalement, être supérieure au montant actuellement inscrit, 4 346 785€ (soit une baisse de 138 345€).

Les autres recettes fiscales ont été, globalement, budgétées en stabilité, mais l'encaissement effectif des taxes dépend des transactions immobilières pour la taxe additionnelle aux droits de mutation, des besoins en énergie pour la taxe sur la consommation finale d'électricité.

- Dotations, subventions et participations

Les subventions et participations (hors Etat) ont été évaluées en diminution de 12%, par rapport au budget total 2019. La moitié s'explique par un ajustement du montant prévisionnel du remboursement versé par les Communes qui scolarisent des élèves à BEAUNE, près de 14 000€ de diminution en lien avec les effectifs des Communes concernées. Cela permet un retour au niveau de 2018.

Le reste est lié aux partenariats, en cours de négociation, dont les crédits n'ont pu être inscrits dès le Budget Primitif, notamment dans le secteur culturel. Le soutien de la Caisse d'Allocation Familiale pour les Espaces Beaunois est, quant à lui, prévu en progression de 3,4%.

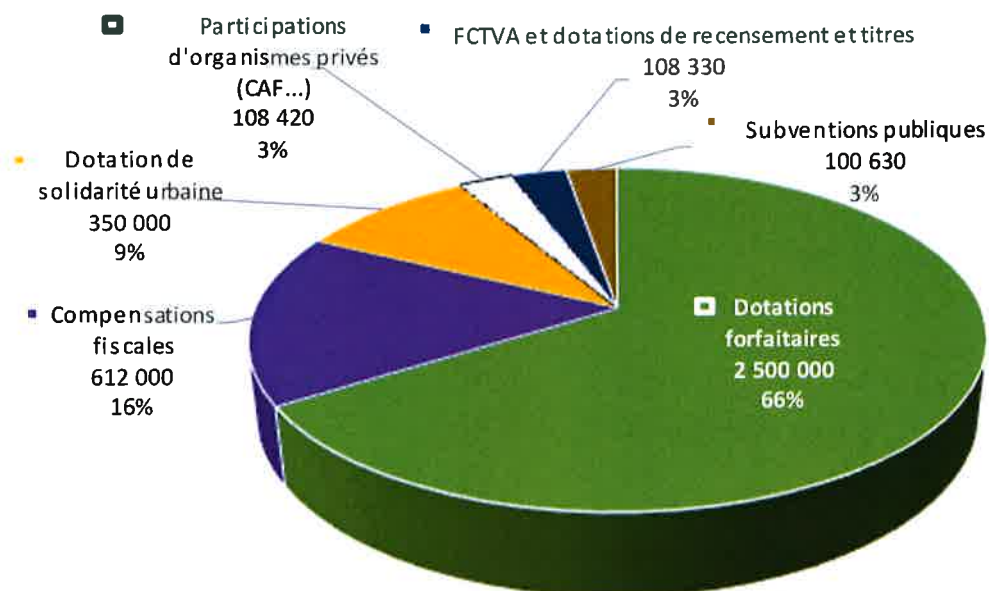
Concernant les dotations de l'Etat (- 5,6%), la principale diminution de BP à BP concerne la dotation forfaitaire, évaluée en baisse de 200 000€, dont la moitié avait déjà été intégrée courant 2019 par une décision modificative.

Le fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires n'a également pas été pérennisé et il convient désormais de ne plus l'inscrire au budget (- 45 000€). Rappelons qu'il était reversé, par convention, au budget communautaire.

La faible progression espérée pour la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et pour les compensations fiscales permet d'atténuer légèrement la perte de ressources.

Le FCTVA de fonctionnement, dotation de l'Etat, est calculé, pour 2020, en fonction des travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, réalisés en 2019. Evalué en progression de 2%, son suivi comptable est assez difficile, l'Etat étant très lent à instruire les demandes de versement. Début décembre 2019, la Ville de BEAUNE attend toujours le versement du FCTVA 2018, au titre des dépenses 2017 et du FCTVA 2019 au titre des dépenses 2018.

Dotations, subventions et participations – esquisse 2020



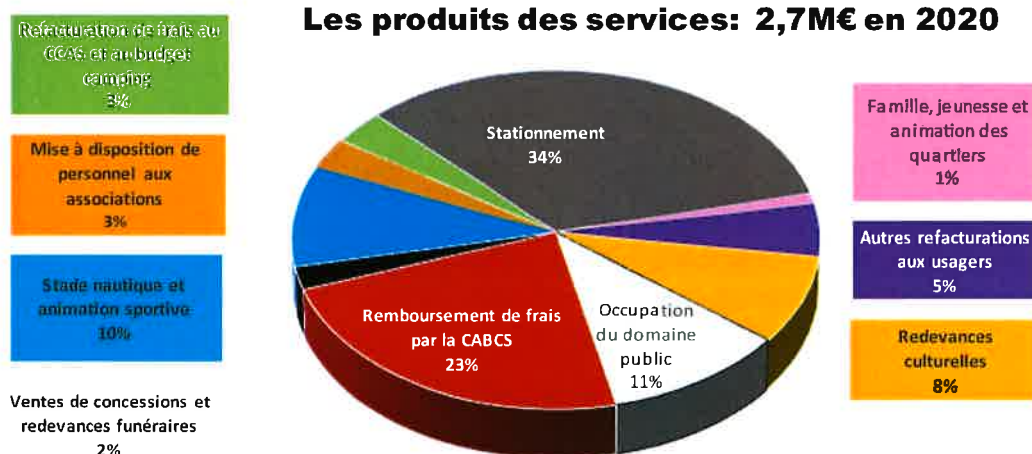
- Les produits des services

Entre le montant voté pour l'exercice 2019 et le BP 2020, les recettes des usagers des équipements municipaux progressent de 108 210€, soit 4,10%. Rappelons qu'il faut bien comparer le budget total voté en 2019 au BP 2020 pour neutraliser le changement de nomenclature comptable intervenu en cours d'année sur les recettes de stationnement.

Les ratios d'utilisation des locaux municipaux par la Communauté d'Agglomération ont été mis à jour. L'ensemble des autres refacturations de service a également fait l'objet de conventions complémentaires et un nouveau mode de suivi est en place. Cela a pour conséquence une évolution de 62 225€ de la ligne de refacturation à cet établissement. Ces refacturations se font après examen contradictoire des méthodes de calcul par les services indépendants des deux collectivités.

L'objectif recherché étant la neutralisation des coûts et surcoûts imputables à l'utilisation des moyens par un autre organisme. La Ville de BEAUNE, elle-même, reverse à la Communauté d'Agglomération ou au CCAS, les frais engendrés par la mise à disposition de personnel ou de services.

Le CCAS rembourse également à la Ville de BEAUNE une part de services communs avec la Communauté d'Agglomération et des frais d'affranchissement, de gestion de la flotte automobile (carburant, entretien...), de reprographie ou d'occupation des locaux municipaux. Un montant prévisionnel de 51 850€ a été inscrit, mais il dépend du niveau d'utilisation des services municipaux que le CCAS aura au cours de l'année 2020 (nombre de courriers à affranchir, nombres et types d'impressions, reprise en direct des commandes de fournitures...).



Sur le secteur du stationnement, il convient de noter l'intégration des paiements des camping-caristes au budget principal (34 000€, dont 25 000€ de stationnement) et la progression de 20 000€ des autres droits de stationnement. Le forfait post-stationnement a été évalué de manière stable à 35 000€, anticipant que les usagers allaient utiliser les nouveaux moyens à disposition pour payer le montant exact de leur durée de stationnement et non le forfait. Le forfait post-stationnement (FPS) encaissé à hauteur de 36 373€ en 2018, avec une mise en place en cours d'année a progressé en 2019. Hors camping-car, la recette annuelle générée par la gestion des parkings a été évaluée à 900 000€, soit le montant encaissé en 2018 (898 889€ avec le FPS).

Les droits de voirie ont été budgétés de manière prudente, en baisse de 12 000€, principalement en lien avec la diminution du mobilier publicitaire (- 9 000€).

Un montant de 229 790€ est inscrit pour les encaissements des billetteries et abonnements à caractère culturel. Composé à 61% des droits d'entrée aux musées, il suit donc le rythme des expositions et des retombées en lien avec les billets jumelés.

Après l'exposition « *Hier, aujourd'hui, demain : Histoire d'une Ville* », achevée début 2019, les recettes du secteur culturel pourraient diminuer de 23 000€ (soit 9%).

Sans hausse tarifaire et sur des hypothèses de fréquentation stable, les animations et équipements sportifs devraient dégager des ressources comparables à celles de 2019.

2. Les dépenses

La décomposition des dépenses de fonctionnement se présente comme suit :

Répartition des dépenses de fonctionnement	BP 2018	total voté 2018	BP 2019	voté 2019 au 1er déc.	BP 2020	Evolution BP 2019/ BP 2020	Evolution voté 2019/ BP 2020
Charges à caractère général	6 630 440 €	6 945 992 €	6 983 721 €	7 276 406 €	7 334 099 €	5,02%	0,8%
Charges de personnel	12 480 715 €	12 480 715 €	11 414 490 €	11 734 490 €	11 967 579 €	4,85%	2,0%
Autres charges de gestion courante	3 849 440 €	3 938 790 €	3 855 259 €	3 774 559 €	3 826 827 €	-0,74%	1,4%
Atténuation de produit (FPIC + reverse. FPS)	530 000 €	536 200 €	540 500 €	542 175 €	545 300 €	0,89%	0,6%
Charges financières	975 100 €	975 100 €	810 500 €	810 500 €	747 000 €	-7,83%	-7,8%
Charges exceptionnelles	2 700 €	49 750 €	1 200 €	1 200 €	2 850 €	137,50%	137,5%
Dépenses imprévues	107 120 €	448 269 €	645 800 €	622 831 €	290 750 €	-54,98%	-53,3%
Autofinancement	673 080 €	2 173 080 €	2 000 000 €	3 357 869 €	1 550 000 €	-22,50%	-53,8%
Opérations d'ordre	940 000 €	5 421 655 €	5 300 000 €	5 300 000 €	5 320 000 €	0,38%	0,4%
Provisions	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0,00%	0,0%
TOTAL	26 193 595 €	32 974 551 €	31 556 470 €	33 425 030 €	31 589 405 €	0,10%	-5,5%

Le total voté ou le voté constitue l'addition du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de l'ensemble des DM.

Les dépenses de personnel représentent 48,4% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles progressent de 2% par rapport au budget 2019, soit 233 089€.

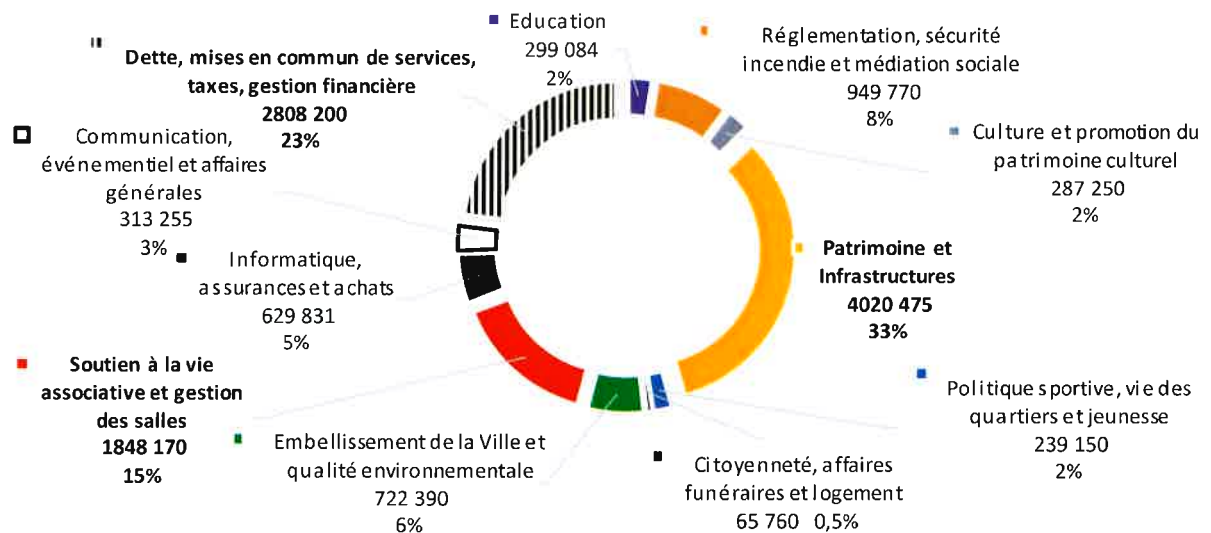
En effet, il convient de redonner des marges pour poursuivre la politique de ressources humaines engagée (*action sociale et régimes indemnitaires*) et faciliter les recrutements et la fidélisation des agents, au regard des comparaisons établies avec d'autres collectivités.

Des études devraient être relancées en 2020 pour la mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel), ainsi que pour la revalorisation de l'action sociale comme cela a été annoncé lors de la fête d'été du personnel.

D'autre part, en 2019, il a été constaté que le montant des mises à disposition de personnel par la Communauté d'Agglomération et le CCAS avait progressé, nécessitant un ajustement en 2020.

Les cotisations d'assurance du personnel connaissent également une forte fluctuation et un crédit complémentaire de près de 20 000€ a été inscrit.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2020, par fonction (hors charges de personnel) se présente de la manière suivante :



➤ **Action scolaire : 299 084€**

Ce budget a été déterminé en fonction des effectifs scolaires et confirme le maintien des crédits unitaires par élève. La dépense relative aux achats de fournitures et de petits équipements dans les écoles a ainsi été ajustée à 54 178€, contre 59 060€ en 2019. Un complément de 600€ a été inscrit pour la prise en charge des transports pour les activités des écoliers. La participation à la scolarisation des élèves beaunois dans les écoles privées et dans les écoles extérieures, mais aussi l'adhésion au SIVOS de CHALLANGES-COMBERTAULT-LEVERNOIS sont également intégrés à ces crédits.

La participation au SIVOS s'élève à 11 256€, en diminution de 2 780€. La somme allouée aux écoles privées et à la scolarité dans les Communes extérieures d'élèves beaunois (environ 5 000€) est prévue à hauteur du niveau 2017, soit près de 216 000€ après plusieurs années plus contenues (208 318€ en 2018).

➤ **Réglementation, police municipale et sécurité incendie: 949 770€**

La principale dépense de ce secteur concerne la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), elle évolue moins qu'en 2019 et s'établira à 865 630€.

La police municipale a intégré, depuis 2018, des frais de fourrière automobile dans son budget. Certaines dépenses seront prises en charge directement par les usagers. En 2020,

seule une enveloppe pour les véhicules sans propriétaires a été maintenue, avec une provision de 20 000€, contre 30 000€ en 2019.

L'augmentation de 6 050€ du budget pour le secteur règlementation s'explique par le besoin de crédits pour effectuer régulièrement des réparations ou des déplacements sur le parc de caméras de vidéo-protection (+ 4 000€). Egalement, des frais de gestion supplémentaires dans le cadre du projet de nouvelle application mobile permettant de payer son stationnement sans retourner à son véhicule (+2 000€) sont prévus. Cette charge devrait être rapidement compensée par les encaissements que génère systématiquement, la simplification des modalités de paiement.

Alors que les nouveaux équipements de péage des parkings Chancelier et Saint-Etienne, garantissent l'équipement sans frais de maintenance pendant deux ans, sur les parkings de surface, les menues réparations sur les horodateurs doivent débiter. Tout cela se compense permettant, de contenir la hausse sur le budget dédié.

➤ **Communication, événementiel et affaires générales : 313 255 €**

Dans le cadre de l'organisation de fêtes et cérémonies et de la gestion des publications municipales, un budget stable a été établi. La programmation du festival « Scène d'été » et les frais des différentes animations restent contenus dans le même volume de crédits qu'en 2019. Certaines économies réalisées en publications permettront un effort plus important en faveur des jumelages (+4 950€). La Ville soutiendra notamment les festivités pour les 60 ans du jumelage avec la Ville de BENSHEIM. Malgré ces compléments, les crédits alloués au secteur communication ne progressent que de 2 539€ (2,7%).

Les événements qui se déroulent à la Lanterne Magique ont besoin d'un soutien accru pour poursuivre leur développement. Les frais de programmation sont ainsi légèrement réévalués pour donner de nouvelles possibilités aux organisateurs (+2 500€). Les recherches de partenariats se poursuivront et des recettes complémentaires ou des prises en charge directes de spectacles pourront être prévues en cours d'année pour minorer les coûts.

Dans le domaine de la coordination générale des services, les crédits relatifs à l'affranchissement restent stables à 130 000€, et cela, malgré l'augmentation du prix du timbre. L'anticipation dans les envois permet de limiter le nombre de courriers affranchis aux tarifs rapides, l'envoi de recommandés est désormais plus ciblé et l'usage des outils de dématérialisation tend à se développer. Un logiciel de gestion du courrier est en cours de développement, en cette fin d'année, afin de rationaliser et d'homogénéiser le suivi des correspondances. Il a été financé sur le budget 2019, grâce aux économies de gestion qui ont pu être dégagées.

Sur le budget de la Direction Générale sont acquittées les adhésions à divers organismes, dont Territoires Numériques qui propose des services de gestion dématérialisée : signature électronique (marchés, bordereaux de mandats, ...), profil acheteur (salle des marchés...), transmission dématérialisée au contrôle de légalité des actes et intégration automatique de certains flux comptables (factures « chorus » obligatoirement dématérialisées au 1^{er} janvier 2020...). En quelques années, de nombreux projets transversaux, en lien avec des outils informatiques performants, ont pu être mis en place, dans le cadre d'une véritable gestion de projets. Transparentes pour les usagers, ces actions ont amélioré les pratiques et la culture collective de la structure. De nouvelles démarches sont actuellement en cours, grâce à des services et agents, moteurs du changement.

Les provisions pour les frais d'actes et de contentieux et les honoraires pour l'assistance juridique ont été maintenues à 23 000€, bien que la réalisation se situe plutôt autour de 6 000€ à 12 000€. Il convient de toujours garder des possibilités de défendre la collectivité et d'assurer la protection de ses intervenants, en cas de mise en cause.

➤ **Citoyenneté, affaires funéraires et logement : 65 760 €**

Au cimetière, les lignes budgétaires ont été redéployées, afin de permettre de financer une prestation de tri des déchets, dans un budget global de 56 600€. En effet, les usagers du cimetière ne respectant pas les consignes de tri, pour éviter des surcoûts de collecte, une entreprise de travail adapté a été recrutée pour faire un tri avant le ramassage des déchets. Cette prestation est estimée à 8 000€ en année pleine. Globalement, le budget affaires funéraires diminue de 5 000€ par l'ajustement du nombre de reprises de concessions sur l'exercice et du volume d'achat des diverses fournitures d'entretien des allées.

Sur le secteur de l'état civil, une prestation exceptionnelle avait été mise en place courant 2019 pour 11 850€ pour la dématérialisation en masse des actes d'état civil, afin de faciliter la transmission via COMEDec des informations aux notaires. Cette démarche de rationalisation a permis de faire économiser du temps aux agents du service et d'améliorer les délais de réponse aux notaires. Le budget de ce secteur retrouve le niveau du Budget Primitif 2019 (2 560€). Le principal budget de cette action est le personnel, les fonctions d'accueil physique, étant le cœur de métier de ce service direct à la population.

Dans ses missions d'aide au montage des dossiers de demande de logement, de suivi et d'appui aux bailleurs sociaux, mais aussi de bailleur lui-même, le service logement dispose d'un budget de 6 600€. Ces crédits permettent principalement d'entretenir les logements communaux (ménage des communs, petites fournitures...). Le service en charge des bâtiments assure lui-même la gestion des gros travaux (menuiseries, sanitaires...), le contrôle technique obligatoire des logements et certaines charges refacturées aux locataires. Les crédits inscrits correspondent aux besoins réels des exercices 2017 et 2018.

➤ **Patrimoine, infrastructures et mise en place des festivités: 4 020 475 €**

Pour le secteur bâtiments et urbanisme, le budget de fonctionnement a été validé à hauteur de 1,981M€, en progression de 5%, soit 95 595€ par rapport au BP 2019. Ce budget est composé à 53% de dépenses de fluides : 131 450€ pour l'eau et 923 480€ pour les énergies qui n'évoluent que de 0,6%, soit 5 290€.

La plus forte hausse est enregistrée sur l'entretien des bâtiments par entreprise, avec un effort complémentaire de 56 450€ par rapport au BP 2019. Afin de pouvoir gérer les besoins d'entretien du patrimoine communal, des crédits avaient en effet été ajoutés en cours d'année en 2019. En 2020, l'enveloppe nécessaire a été revue dès le Budget Primitif. Les opérations de maintenance connaissent également une augmentation (+14 160€ soit 3%) et permettent d'assurer la sécurité et la fiabilité des portes automatiques, des ascenseurs, mais surtout des chaudières.

Les honoraires et frais d'actes et de contentieux évoluent de 12 800€, en lien avec les enquêtes publiques à mener pour 9 000€ sur le PLU (plan local d'urbanisme) et le RLP (règlement local de publicité), ainsi que la gestion externalisée des missions de géomètre (4 800€). Enfin, la nouvelle convention pour l'utilisation des logiciels mutualisés avec l'Agglomération (CartAds...) nécessite un complément d'adhésion de 5 000€.

Les charges de fonctionnement des infrastructures routières et d'éclairage public s'élèvent à 1,8M€ en 2020, avec une progression de 8%. L'éclairage public représente 73% de ce budget, avec 325 000€ d'électricité et 991 000€ de contrat de partenariat public-privé (hors partie dette). Ce secteur enregistre une progression de 63 000€ (5%). Sur la voirie, une provision est prévue pour des prestations externalisées de géomètre (50 000€) et une augmentation du volume de fournitures de voirie est constatée (+10 000€). Les prestations d'entretien de la voirie et des réseaux incendies sont stables à 140 000€. La gestion courante de l'aérodrome est désormais intégrée à ce budget pour 47 400€ (voir commentaires sur le budget aérodrome ci-après).

Pour le garage automobile, une progression des crédits pour l'achat de pièces de rechange (+8 000€) et pour l'entretien des véhicules auprès de prestataires (+5 000€) est indispensable. Le parc étant désormais complètement propriété de la Ville de BEAUNE, il n'est plus nécessaire de prévoir des frais de location (-6 000€). Pour l'entretien du parc de matériel, le garage municipal disposera ainsi d'un budget de 233 000€, en progression de 3% en 2020.

Le budget permettant la manutention du matériel et la mise en place des festivités est en diminution de 4 500€. En effet, les charges de mise en place des compteurs provisoires sont regroupées avec les autres charges d'électricité auprès d'un autre secteur et il n'y a pas de contrôle périodique en 2020 sur les installations (chapiteaux...). Les autres moyens alloués à ce secteur restent identiques.

➤ **Embellissement de la ville et qualité environnementale : 722 390€**

Les moyens du service des parcs et jardins progressent de 95 900€ par rapport au BP 2019 et atteignent désormais 535 390€. Cette valorisation s'explique principalement par l'externalisation du désherbage mécanique auprès d'une entreprise adaptée, afin d'allier la contrainte environnementale (la suppression des désherbants chimiques) à la demande de la population qui souhaite avoir une ville bien désherbée (nécessitant une très grande régularité de passage). Cela représente un coût annuel de 50 000€.

Pour la mise en place de l'écopâturage, une enveloppe de prestation de service par entreprise a été prévue dès 2020, à titre de précaution, en attendant de définir précisément les modalités d'installation et de gestion du bétail sur site. Cette somme de 17 000€ vient abonder ce budget.

Le service a débuté une phase de rationalisation de ses déchets verts en 2019 et ne sachant pas si les prestations pourraient être effectivement réalisées avant la fin de l'exercice, il a prévu un complément de 32 000€ pour achever cette action en 2020. Les économies éventuelles réalisées sur cette ligne, et d'autres, permettront d'accentuer l'effort complémentaire déjà affiché au BP (+ 6 600€) pour l'entretien de terrains de sport. La sécheresse et l'arrivée de champignons ayant fragilisé certaines pelouses, un drainage, des compléments de matières, voire des interventions d'entreprises en urgence doivent être provisionnés.

Sur le cimetière, comme dans toutes les zones arborées, des tailles sanitaires et la replantation d'arbustes pourraient s'avérer nécessaires, un complément de crédits de 2 500€ a ainsi été inscrit.

Le rythme d'entretien des aires de jeux publiques et scolaires est maintenu avec un budget annuel de 25 600€. Des études seront menées pour un plan de renouvellement par tranche, afin de limiter les futurs coûts de fonctionnement et échelonner l'acquisition de nouveaux équipements.

La Ville de BEAUNE s'est vue confier par convention, l'entretien des équipements publics des zones d'activités et les espaces verts ont prévu à ce titre un budget de 26 500€ pour l'entretien de la ZAC Porte de BEAUNE (espaces verts et fontaines). Cette somme est remboursée forfaitairement par la Communauté d'Agglomération après production d'un rapport par la Commune.

Afin de maintenir la propreté urbaine, le renforcement du budget intervenu courant 2019 est confirmé. La progression est ainsi de 36 500€ par rapport au BP 2019.

Cette somme de 187 000€ permet principalement de :

- financer le contrat de prestation pour la collecte des corbeilles (y compris dans les parcs), le nettoyage des rues et la gestion de l'accès au marché du samedi (84 000€) ;
- de traiter les déchets issus du balayage (54 000€) ;
- d'entretenir le parc de véhicules de nettoyage (34 000€) utilisés pour les secteurs géographiques qui ne sont pas externalisés auprès d'une entreprise.

Sur l'ensemble de ces prestations et fournitures, les prix progressent régulièrement et il est difficile de contenir le budget.

➤ **Patrimoine culturel : 112 950€**

Sur ce secteur, le budget propre est relativement modeste en dehors des moyens mis en œuvre en termes de ressources humaines et de gestion des bâtiments, qui constituent des charges fixes.

La bibliothèque dispose d'un budget de 49 710€, en progression de 6%. La plus grande partie (43 000€) est consacrée à l'acquisition de livres, CD et autres supports destinés au prêt. Il est indispensable de renouveler régulièrement les documents mis à disposition des abonnés, pour conserver l'attractivité de ce lieu culturel. De plus, les prix augmentent. Ainsi, une progression de 1 000€ de cette enveloppe a été accordée cette année. Des compléments de fournitures sont également nécessaires pour le stockage et la protection des supports prêtés (boîtiers DVD...).

La bibliothèque n'est pas qu'un lieu de lecture ou de prêt de livres, elle est aussi un lieu de diffusion et de médiation culturelle. En 2020, une exposition, avec un artiste Beaunois, nécessitant des crédits de location et d'autres frais annexes est prévue, en plus des animations habituelles. Les fournitures et cette exposition expliquent, le reste des hausses, raisonnables, de crédits (+1 820€).

Après la grande exposition « Hier, Aujourd'hui, Demain : Histoire d'une Ville » qui s'est déroulée fin 2018 - début 2019, les projets pour l'année 2020 dans les musées n'auront pas le même volume financier. Les crédits diminuent ainsi de 40 320€ par rapport à 2019, atteignant 36 000€, niveau encore supérieur aux dépenses 2017. Il convient de rappeler que dans ces crédits étaient notamment inscrits, en 2019, les fonds nécessaires au reversement aux Hospices de la part due au titre des billets jumelés. En neutralisant cette ligne, le budget des musées est en augmentation de 2 680€ entre le BP 2019 et le BP 2020 (13%). L'année 2020 sera impactée par les frais de transport après la clôture de l'exposition Yin XIN (3 000€) et par la location d'une exposition (2 000€).

Aux archives, dans ce budget de 8 340€, un complément a été accordé, afin d'accélérer la reliure des archives administratives et de permettre la désinfection de certains documents (890€). L'ensemble des autres dépenses, qu'il s'agisse de fournitures, de conditionnement et de frais pour une animation dans l'année, reste stable.

Le service documentation gère la documentation professionnelle. Les crédits de ce budget restent stables à hauteur de 15 700€.

➤ **Spectacle vivant : 174 300 €**

Sous cette appellation sont gérées la logistique de deux salles de spectacle, La Lanterne Magique et le Théâtre, mais aussi la programmation culturelle du théâtre. Certaines missions ponctuelles d'animation culturelle sont également accomplies. Le budget diminue de 2 150€, soit 1%.

Une partie des crédits destinés aux publications (catalogues et imprimés) a été redéployée vers la programmation au théâtre, afin d'offrir plus de marges de manœuvre pour établir la future saison culturelle. Il n'y avait plus de nécessité de maintenir l'ensemble des crédits pour ces impressions. Les frais SACEM et SACD diminuent de 2 000€ en lien avec les sommes effectivement payées depuis plusieurs années.

➤ **Vie associative et subventions : 1 848 170€**

L'enveloppe des subventions progresse de 1,4%. Alors que les subventions aux associations sont stables sur un volume de 1M€, le soutien au CCAS est renforcé (+27 754€ soit +3,5%).

La répartition effective des subventions sera effectuée lors du Conseil Municipal de janvier, comme chaque année.

Les associations ont rendu leurs dossiers de subvention qui sont en cours d'instruction pour les aides au fonctionnement courant. Par ailleurs, tout au long de l'année, des demandes de soutien sont formulées pour encourager des projets et des actions spécifiques. La Ville épaula fortement le monde associatif, reconnaissante pour son rôle essentiel d'animation du territoire et d'accompagnement des habitants et des acteurs de ce bassin de vie. Des locaux et des agents sont également mis à disposition de certaines associations, dans des conditions cadrées et réglementées. Les élus et le bureau des associations apportent également conseils et disponibilité aux dirigeants d'association qui ont besoin d'un appui.

Tenant compte de leurs contraintes de trésorerie, pour deux structures, les subventions sont attribuées à l'occasion du vote du Budget Primitif:

- pour le CCAS (820 000€) ;
- pour l'Association Beaunoise pour une Intervention Territorialisée (254 000€).

Le service de la vie associative gère également des locaux municipaux loués ou prêtés aux associations. Il assure le remplacement et la maintenance des équipements et l'entretien des locaux, les cautions et l'encaissement des loyers. Les frais de gestion représentent un budget de 5 170€, stable par rapport à 2019.

➤ **Vie sportive, espace jeunes et vie de quartier : 239 150 €**

Un nouveau projet a été construit courant 2019 pour l'espace jeunes. Une nouvelle carte a été créée et il a été décidé de développer de nouvelles activités.

Après quelques expérimentations, en 2020, le budget doit désormais être reconfiguré pour mettre en œuvre ces actions. La Ville de BEAUNE encaissera les frais relatifs aux activités et paiera directement aux prestataires les droits d'entrée ou les prestations correspondantes. Il a donc été nécessaire d'inscrire les dépenses (mais aussi les recettes) dans le budget. Cela augmente de 7 450€ le budget de ce secteur.

Sur le modèle de la fête des Blanches Fleurs, une nouvelle fête de quartier a été initiée en 2019 sur le quartier Bretonnière. Ces actions seront poursuivies en 2020 avec un budget stable. Les actions et les équipes des Espaces Beaunois sont renforcées dans le cadre de nouveaux dispositifs d'aide à la parentalité et à l'accompagnement scolaire des collégiens. Le budget des Espaces Beaunois progresse ainsi de 11% (2 300€), tout comme le soutien de la CAF et du Conseil Départemental de Côte d'Or.

Sur un budget stable de 203 800€, le service des sports assure, avec le concours des équipes bâtiments et espaces verts, la gestion courante des stades (14 900€), du stade nautique (18 000€), des salles sportives louées ou en gestion directe (21 100€). Il a également

la charge de l'organisation, sportive des courses pédestres liées à la Vente des Vins et des 24 HEURES DE BEAUNE, avec de nombreux partenaires associatifs et locaux. Ces animations sportives sont à l'équilibre pour les courses pédestres et l'excédent des 24 HEURES DE BEAUNE est réattribué dans le cadre du Fonds d'Aide au Sport. Leurs dépenses s'élèvent à 149 800€, charges générales incluses (hors dépenses de personnel).

➤ **Informatique, assurances et achats : 629 831 €**

Au sein du budget informatique, établi en fonctionnement à 237 095€ pour 2020, la principale transformation concerne l'arrêt progressif des abonnements de licence, pour les logiciels bureautiques, substitués par des achats, en investissement, moins coûteux sur le long terme. La ligne dédiée diminue ainsi de 36 750€ entre le BP 2019 et le BP 2020. A l'inverse, les abonnements relatifs aux logiciels techniques ou spécialisés (Autocad...) progressent (+11 390€).

En 2020, un crédit complémentaire de 20 500 € a été inscrit afin d'externaliser la gestion des données financières et de ressources humaines auprès de l'éditeur des logiciels métiers. Cela permet d'éviter l'acquisition, la sécurisation et la maintenance des serveurs dédiés.

Dans le cadre du futur marché de téléphonie, une assistance à maîtrise d'ouvrage pourra également être financée à hauteur de 7 500€. Les frais de télécommunication représentant un quart du budget du service (61 340€), l'analyse fine des besoins et des offres est importante, afin de minorer les coûts et d'optimiser l'utilisation, sur l'ensemble de la durée du marché. Les contrats de prestation de service augmentent ainsi fortement sur cet exercice pour ce service (+ 24 775€).

Le budget informatique est composé pour presque un tiers de maintenance. Cela concerne tous les logiciels métiers et gestion du réseau informatique, mais aussi le matériel électrique et informatique qui sont au cœur du fonctionnement des bases de données, pour l'ensemble des services municipaux. Cette somme est évaluée à 76 795€ pour 2020. Seuls les outils vraiment utilisés ou dont la base de donnée doit être sauvegardée sont maintenus, les logiciels ou bases de données inutilisés ou obsolètes ont été supprimés afin de limiter les coûts. Certaines charges sont également mutualisées avec la Communauté d'Agglomération, intégrées sur le budget de la CABCS, la refacturation est proratisée dans le cadre de mises en commun de services (MECS).

Le budget de gestion des assurances et sinistres a diminué de 1%, soit 2 000€. Lors de la préparation budgétaire 2019, les tarifs du nouveau marché assurance n'étaient pas encore connus et une marge de précaution avait été prise. La ligne de cotisation d'assurance diminue ainsi de 6 000€, de BP à BP, pour s'établir à 104 000€. A l'inverse, à l'étude des dégâts devant être réparés sur les derniers exercices, il a été jugé nécessaire de renforcer les crédits pour les réparations sur la voirie suite aux sinistres. En effet, la perte de contrôle de certains conducteurs de véhicules entraîne parfois la nécessité de lourdes réparations. La vidéo-protection en place, les témoins, mais également la bonne foi des conducteurs permettent la plupart du temps d'identifier les fautifs et de faire un recours en réparation. La dépense est donc financée par une recette. Dans d'autres sinistres, ce sont nos assureurs qui nous indemnisent et se retournent ensuite contre les responsables des dommages. La coordination entre services et la bonne communication aboutissent à des résultats satisfaisants, dans une perspective de réparation du bien public et non de sanction de l'utilisateur en cause.

Les achats qui ne sont pas des achats spécifiques sont gérés par un service qui accompagne l'évaluation des besoins des services, coordonne les commandes et assure la logistique des livraisons. Le regroupement permet également de s'assurer d'une bonne mise en concurrence des prestataires par nomenclature d'achat. Cela concerne un budget de 129 200€.

Les différents achats sont stables. Il est veillé à minimiser les stocks pour limiter les pertes et détériorations. Depuis quelques temps, l'utilisation des stocks a jugulé l'augmentation des crédits.

Les crédits relatifs aux vêtements et équipements de protection de travail progressent de 1 000€ (3,7%), afin d'améliorer, de manière continue, la sécurité des agents et d'équiper correctement les nouveaux arrivants.

Egalement, les marchés de location et de maintenance (coût copie) des copieurs, des machines à affranchir ou de mise sous pli sont coordonnés par ce même service. Les crédits sont prévus à hauteur de 122 736€ pour 2020, en diminution de 9% (12 264€).

➤ **Dettes: 750 500 €**

Les charges financières sont composées des intérêts de la dette bancaire souscrite avant 2019 (510 000€), des intérêts du nouvel emprunt signé fin 2019 (17 000€) et des frais financiers liés au partenariat public privé (185 000€).

Par ailleurs, une enveloppe complémentaire de 35 000€ a été inscrite en 2020, afin de prendre en charge les éventuels coûts d'une ligne de trésorerie. Cette estimation a été basée sur les coûts 2016.

Malgré ce dispositif financier complémentaire, les charges diminuent de 60 000€ par rapport à 2019 soit 7,4%.

➤ **Gestion financière: 2 057 700€**

Ces crédits se réduisent de 15% par rapport au BP 2019 ; cela provient de la réserve pour dépenses imprévues qui a été divisée par deux. Ce montant sera abondé après reprise de l'excédent de fonctionnement 2019, et il permet de couvrir de manière satisfaisante les éventuels besoins d'ajustement jusqu'au Compte Administratif et ultérieurement.

Les charges de remboursement à la CABCS des frais de mise en commun de service ont également été ajustés de 3%, tenant compte des estimations réalisées en cette fin d'année 2019 (580 000€).

Une ligne stable, permet au budget principal de rembourser au budget annexe BEAUNE Congrès, les contraintes de Service Public pour un montant de 401 500€.

Les taxes foncières et les frais de traitement des ordures ménagères (taxes, redevances) sont prévus à hauteur de 199 350€, sur un montant équivalent à celui de 2019. Certaines cessions d'immeubles intervenues vont, en effet, diminuer le nombre de locaux taxés, ce qui permettra d'absorber les hausses de coût.

Les frais de paiement par carte bancaire ont été réévalués, à titre de précaution, afin de prendre en compte l'augmentation continue de ce mode de paiement (+ 1 250€).

Une évolution de 5 000€ du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) a été provisionnée, l'évolution annuelle effectivement constatée en 2019 était de 6 557€ pour cette charge de 545 000€ censée être stabilisée depuis 2015. Rappelons que ce fonds a été créé en 2012 et que cette charge n'existait pas dans le budget communal auparavant.

C - L'investissement

1. Les recettes

La répartition des recettes d'investissement est proposée ainsi :

Répartition des recettes d'investissement	BP 2019	voté 2019	BP 2020	Evolution 2019-2020
Dotations et fonds propres	900 000 €	1 988 074 €	870 000 €	-56,24%
Subventions d'investissement	443 400 €	558 931 €	5 620 128 €	905,51%
Emprunt et caution reçues	4 296 110	2 400 258	8 881 550	270,02%
Refinancement	0 €	0 €	0 €	-
Autofinancement	2 000 000 €	3 357 869 €	1 550 000 €	-53,84%
Produits de cession	0 €	500 000 €	0 €	-
Opérations d'ordre	5 300 000 €	5 300 000 €	5 192 250 €	-2,03%
TOTAL hors affectation du résultat N-1	12 939 510 €	14 105 132 €	22 113 928 €	56,78%
Affectation du résultat N-1	-	431 074 €	-	-

Evolution calculée du voté 2019 (BP, budget supplémentaire et décisions modificatives votées jusqu'en novembre) au BP 2020

➤ **Emprunt d'équilibre**

En l'attente de la détermination du résultat d'investissement 2019 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, un emprunt d'équilibre a été inscrit à hauteur de 8,877M€. L'objectif de réalisation effectif annoncé lors du débat d'orientations budgétaires est de 6M€. L'emprunt réalisé sera donc affiné au cours de l'exercice.

➤ **Subventions et participations**

Des versements importants de subventions, devraient intervenir dès l'année 2020, dans le cadre de la construction du bâtiment public de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne (4M€), comme cela a été détaillé dans l'annexe AP-CP des orientations budgétaires.

La séance du Conseil municipal de novembre 2019 a donné lieu à une importante communication sur le projet de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, à la fois sur son volet public et son volet privé. L'aménagement de ce nouveau quartier constitue un effet une opération culturelle et touristique majeure de notre territoire.

Il avait ainsi été rappelé que ce projet entrait désormais dans une phase de réalisation effective et les crédits mobilisés sur cette opération étaient calculés sur les délais de réalisation des travaux. La Ville de BEAUNE, assurant la maîtrise d'ouvrage de cet équipement, effectuera le portage financier global de cette opération. Les participations des financeurs publics et privés viendront en déduction de ce montant global.

Certains financeurs ont confirmé, par écrit, leur engagement et les services constituent les dossiers de demande de versement avec les justificatifs nécessaires.

Sur l'aménagement du secteur de la Maladière, certaines dépenses ayant été décalées de quelques mois, les recettes seront quasiment intégralement perçues sur l'exercice 2020 (318 328€).

Le financement par le Conseil Départemental de l'extension de l'école CHAMPAGNE et du théâtre de Verdure est inscrit à hauteur de 299 800€, pour le seul exercice 2020, mais l'engagement de ce partenaire majeur ira au-delà de cet exercice.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'écopâturage, l'échéancier des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP-CP) prévoit un acompte de subvention de 80 000€, dès 2020.

➤ **Autres financements**

Le FCTVA a été évalué de manière stable à 550 000€. Les recettes fiscales liées aux autorisations d'urbanisme ont été ajustées de manière prudente à 320 000€, sur la base du montant effectivement perçu en 2017. Les amendes de police sont inscrites à hauteur de 160 000€, alors que le montant effectivement attribué en 2019 est de 175 000€.

Les financements sont tous mobilisés pour mettre en œuvre le programme d'investissement sur l'exercice 2020. L'équilibre financier a été déterminé en même temps que la programmation opérationnelle, selon des bases financières saines.

2. Les dépenses

Ci-après sont présentés les crédits annuels ainsi que les crédits de paiement inscrits au budget 2020, pour les projets gérés en autorisation de programme. La présentation pluriannuelle des projets a été réalisée lors du débat d'orientations budgétaires, seuls les crédits 2020 sont détaillés ci-dessous, qu'ils soient gérés en annualité ou en AP-CP.

➤ **Réglementation : 37 000€**

En complément des dispositifs déjà installés et du renfort décidé courant 2019, deux caméras permettant la vérification des plaques d'immatriculation et deux caméras contextuelles seront installées à deux entrées de Ville pour un budget de 26 000€. Egalement, deux dispositifs vidéo, mobiles, supplémentaires permettront la protection de nouveaux espaces publics.

➤ **Informatique : 74 960€**

Le crédit d'achat de 60 100€ permettra principalement d'acheter un nouveau serveur (50 000€). Cette acquisition est indispensable pour assurer la fiabilité du fonctionnement du réseau informatique. Il convient d'équiper la bibliothèque d'un ordinateur portable et d'un ordinateur grand écran pour un budget global de 2 100€. Les musées et les archives disposeront d'un caméscope et d'un nouveau vidéoprojecteur pour développer leurs animations et restitutions (1 400€). L'équipe parcs et jardins et le service infrastructures seront chacun équipés d'une tablette leur permettant d'utiliser leurs logiciels métiers sur le terrain et d'améliorer les restitutions graphiques de leurs projets (2 400€).

Une pause est faite en 2020 dans le renouvellement du parc de postes informatiques mais un complément est nécessaire pour équiper deux nouveaux agents du service des solidarités (2 000€). Un crédit de 2 200€ permettra de continuer le changement des postes téléphoniques pour la transition technologique en cours sur ce secteur et pour ajouter de nouvelles bornes WIFI permettant de renforcer l'usage d'outils mobiles de travail.

Les logiciels informatiques représenteront un budget de 14 860€ en 2020. Ce budget est constitué de la dernière phase du projet de développement d'outils informatiques pour le service parcs et jardins (4 060€), d'un achat de logiciel pour le service infrastructures (800€) et surtout de l'achat de logiciels pour le serveur et la téléphonie (10 000€).

➤ **Action scolaire: 923 000€**

Le budget attribué aux travaux dans les écoles s'élève à 701 000€ en 2020. Il concerne principalement la construction d'une salle d'activités pour l'école CHAMPAGNE (574 000€) et l'accessibilité (200 000€).

Des crédits unitaires par élève permettront, comme chaque année, aux écoles de commander du matériel pédagogique (6 731€). Un effort particulier a été fait courant 2019, avec l'attribution d'une enveloppe complémentaire de 44 000€ en cours d'année pour l'acquisition de mobilier scolaire. Le niveau d'équipement étant désormais satisfaisant, le rythme habituel est repris permettant de répondre aux besoins complémentaires des élèves (4 119€). Un crédit de 6 600€ assurera l'équipement de cinq salles de classes en vidéoprojecteur et le renouvellement d'un dispositif. Une contribution de 2 000€ sera versée pour l'achat de nouveaux tests pour le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés), en fonction du nombre d'élèves beaunois concernés par ce dispositif. Un crédit de 2 550€ permettra l'achat de matériel d'entretien (lave-linges et aspirateurs).

➤ **Aménagement urbain: 1 981 206€**

Le plus gros budget sur ce secteur est consacré au carrefour Maladière – Eiffel (435 906€) dont le financement est assuré par le futur exploitant de l'équipement commercial. Les travaux d'aménagement des abords de la rocade continuent avec une contribution annuelle à verser au Département estimée à 278 000€ pour 2020. Le déploiement des sentiers partagés se poursuit, concentré sur le secteur des Blanches-Fleurs, le phasage 2020 est établi à 300 000€. Un montant de 505 000€ permettra de réaliser des travaux sur la voirie, les trottoirs et les autres ouvrages de voirie.

Les aménagements du secteur de la Riotte s'achèveront avec une dernière tranche à 150 000€, en 2020. La restructuration du parking Perrières ainsi que des crédits d'études pour l'aménagements d'autres zones de stationnement dans la Ville sont inscrits pour un montant global de 180 000€. Des crédits d'études pour le réaménagement du boulevard circulaire sont inscrits à hauteur de 40 000€.

Les aménagements d'un nouvel espace cinéraire dans l'enceinte de l'actuel cimetière pourront débuter avec des crédits de paiement de 40 000€.

➤ **Propreté urbaine: 7 500€**

En 2019, une nouvelle balayeuse urbaine a été commandée (180 000€). En 2020, seuls quelques petites acquisitions seront réalisées : souffleurs à feuilles et débroussailleuses pour 2 500€. Des corbeilles et des distributeurs de sacs de déjections canines pourront également être achetés pour 5 000€.

➤ **Parcs et Jardins : 403 500€**

La mise en œuvre du projet d'écopâturage débute en 2020 avec un crédit de 115 500€. Le matériel d'entretien et de signalisation et les outils seront renouvelés à hauteur de 143 000€. Les replantations dans les parcs et les travaux en forêt ont été évalués à 43 000€. La gestion de l'eau est un enjeu de plus en plus important pour les espaces verts. En plus de se questionner sur le type de plantation, pour limiter les besoins en eau, le service adapte son système d'arrosage et se dote de nouveaux équipements pour la gestion de l'eau (30 000€). Le reste des crédits de ce service permettra l'achat de divers matériels pour les aires de jeux et les parcs (72 000€).

➤ **Patrimoine bâti (hors écoles): 11 004 500€**

Principalement, ce budget est consacré à la Cité des Vins et des Climats de BOURGOGNE avec 9,680M€ sur l'exercice conformément à l'autorisation de programme présentée en novembre.

Mais d'autres projets sont menés de front :

- Le versement du solde de la subvention pour la création de terrains de tennis à VIGNOLES : 225 000€
- Toujours dans les équipements sportifs municipaux, un investissement à hauteur de 200 000€ est prévu pour le stade de rugby, de 150 000€ pour les vestiaires de foot de VIGNOLES, de 30 000€ pour le sol sportif du gymnase des BLANCHES-FLEURS et de 14 500€ pour diverses autres interventions.
- Le Théâtre de Verdure : 200 000€
- Les interventions récurrentes dans les bâtiments pour en améliorer l'état sanitaire, les performances énergétiques ou pour rénover la sécurité incendie : 292 000€
- Les études pour le stade nautique pourront être payées à hauteur de 200 000€ (pour un engagement en autorisation de programme fixé en novembre à 300 000€),
- La Maison du Mouvement et de MAREY : 13 000€.

➤ **Patrimoine culturel : 9 000€**

Les archives et la bibliothèque bénéficient de 1 490€ pour d'éventuelles acquisitions et des rénovations d'archives. La restauration de l'Aigle-lutrin pourra être menée à la Collégiale Notre-Dame avec un budget de 2 510€. Le parcours « *Cinéma et climats dans la Ville* », ainsi que la nouvelle signalétique extérieure du Musée du Vin seront mis en place avec un budget de 5 000€.

➤ **Spectacle vivant : 29 000€**

Après le plancher en 2019, en 2020, au théâtre, un nouveau rideau va poursuivre la mise en valeur de cette scène Beaunoise (11 000€). Un vidéoprojecteur performant (18 000€) permettra de proposer de meilleures conditions d'accueil des productions théâtrales s'appuyant sur les outils numériques.

➤ **Festivités: 17 500€**

Le service festivités change régulièrement son matériel afin d'en assurer l'usage en toute sécurité et de répondre présent aux diverses sollicitations de location ou de prêt. Un budget global de 16 300€ permettra l'achat de chapiteaux, de barrières, de plaques de plancher et de tables. Un ensemble de drapeaux sera renouvelé pour 1 200€.

➤ **Vie sportive : 16 100€**

Pour les divers équipements du stade nautique, un budget de 5 900€ a été prévu. Sur les terrains sportifs de pratique libre, pour des raisons de sécurité pour les usagers et pour la tranquillité du voisinage, il faut régulièrement remplacer les équipements. Un crédit de 10 200€ permettra notamment l'achat de pare-ballons, de paires de buts et de paniers de basket.

➤ **Achats (hors écoles et informatique): 23 062€**

Un crédit de 5 075€ est prévu pour l'acquisition de mobilier et de climatiseurs mobiles à la bibliothèque. Des meubles seront livrés pour 4 700€ pour l'espace Saint-Jacques et pour 2 825€ dans l'ensemble des services administratifs.

Dans les Espaces Beaunois du matériel de gymnastique complémentaire sera acheté pour 1 600€, à l'Espace Jeunes c'est une console de jeux qui permettra de développer de nouvelles activités (400€). Des isoairs et des urnes seront renouvelés pour 2 187€. De l'électroménager sera acheté à hauteur de 3 275€ pour assurer l'entretien de l'ensemble des services municipaux.

Dans le cadre de l'adaptation des postes de travail pour les personnes souffrant de handicap ou pour les reclassements professionnels, un crédit de 3 000€ est prévu.

➤ **Gestion financière : 3 118 100€**

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 2 915 500€ en 2020, partenariat public-privé inclus. Il progresse de 145 400€ (5,2%) par rapport au Budget Primitif 2019. Une provision de 52 500€ est inscrite pour les opportunités d'acquisition de terrain en cours d'année afin d'accompagner dans la prévision budgétaire, la gestion des affaires foncières. Cet ajustement avait été fait au cours de l'exercice 2019. Les dépenses imprévues d'investissement sont inscrites de manière stable sur un montant de 150 000€. Une provision de 100€ en cas de nécessité de rembourser une taxe d'aménagement, est intégrée.

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 8M€ entre le budget total voté en 2019 et le Budget Primitif 2020. Cela s'explique par la montée en puissance de la cité des Vins et des Climats de BOURGOGNE et par l'aboutissement d'autres projets amorcés ces dernières années (école CHAMPAGNE, Théâtre de Verdure, sentiers partagés, équipements sportifs...). Le financement est assuré et cette transformation continue de la Ville ne mettra pas en péril les finances municipales.

II. LES BUDGETS ANNEXES ET AUTONOMES

En octobre 2019, la Ville de BEAUNE a reçu un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques lui demandant de changer le régime comptable du budget Camping. Un rapport spécifique présente cette transformation. Malgré le léger changement de périmètre de ce budget qui en résulte (transfert de l'aire d'étape des camping-cars au budget principal), le budget courant progresse de 2,6%.

1. Le fonctionnement (+ 9 000€)

Sur les blocs sanitaires, des petits travaux de plomberie seront effectués, afin de limiter les fuites et d'entretenir les équipements, dans l'objectif de garantir la qualité d'accueil dans cet équipement touristique. L'effort accentué, en 2020, crée une augmentation de 5 500€ de la ligne dédiée à l'entretien des bâtiments. Des actions importantes d'entretien sont prévues sur les espaces verts, avec une intervention par une entreprise extérieure, afin d'agir sur des arbustes qui sont atteints d'une maladie (taille sanitaire évaluée à 2 000€) et un crédit complémentaire pour le remplacement de petits végétaux (2 000€).

En fonction de la structure du personnel, il est possible de prévoir une diminution de 5 000€, soit près de 3%, des dépenses de ressources humaines. Cela correspond aux dépenses réalisées sur l'exercice 2018. La faible marge laissée sur ce budget imposera une approche très fine de tous les développements en faveur de cette activité économique.

Les frais d'intervention des services municipaux sont refacturés pour les équipes affectées à l'entretien des bâtiments et des espaces verts à ce budget, par souci de transparence comptable. Évalués à 22 000€, ils sont anticipés comme stables.

Afin de rapprocher, avec prudence, les prévisions budgétaires des exécutions 2017 et 2018, une progression des produits du camping est inscrite à hauteur de 18 000€ par rapport au BP 2019. L'amélioration globale des marges de fonctionnement permet de faire légèrement progresser le virement à la section d'investissement (12% soit 3 720€). Comme en 2019, il sera réévalué en fonction du résultat dégagé sur l'exercice actuel, lors de la procédure d'affectation des résultats (+86 220€ en 2019 au budget supplémentaire).

2. L'investissement (- 79 000€)

Rappelons qu'en 2019, le volume d'équipement inscrit correspondait à la fois aux projets de l'année, mais également à la finalisation des études menées en 2018 pour l'aire d'étape des camping-cars. Les capacités de financement de l'exercice 2018 avaient été reportées sur l'exercice 2019, dès le Budget Primitif, pour constituer un budget d'investissement de 129 500€, volume important au regard des années précédentes.

En 2020, il vous est proposé d'inscrire un budget de 50 500€. Il sera ainsi possible de continuer le renouvellement des blocs de distribution d'électricité des emplacements (10 000€). Dans un souci d'amélioration du patrimoine communal bâti, les baies vitrées du restaurant pourront être remplacées (budget prévisionnel maximal de 12 000€). Divers équipements de travail pour l'entretien des espaces verts par le personnel du camping ou pour la gestion administrative seront achetés pour 13 500€, la principale acquisition étant une tondeuse avec taille-haie permettant de gérer des grandes longueurs.

Comme sur la section de fonctionnement, ce budget d'investissement est également marqué par le souhait d'entretenir le patrimoine bâti et arboré. En effet, le projet prioritaire, d'un point de vue budgétaire, sera la mise en œuvre d'une première phase de renouvellement d'ampleur des plantations. La charmillle, espèce locale préconisée par les amateurs de sauvegarde du patrimoine, est attaquée par un champignon. Si, sur certains pieds, une intervention curative permettra peut-être de limiter les dégâts, dans d'autres cas il faut arracher et replanter d'autres essences moins fragiles. Un crédit de 15 000€ est ainsi provisionné pour cette action en 2020.

La section d'investissement s'équilibre par l'inscription d'un emprunt provisoire de 10 500€, complétant ainsi le virement de la section de fonctionnement (35 000€) et les amortissements (5 000€). Ces financements évolueront après l'affectation du résultat 2019 et aucun emprunt ne sera réalisé sur ce budget qui ne comporte actuellement pas d'encours de dette.

A. La SPL BEAUNE Congrès

Afin de suivre l'ensemble des dépenses liées au site du Palais des Congrès, ainsi que les relations financières avec la SPL BEAUNE Congrès qui en assure la gestion, un budget annexe spécifique a été constitué.

1. Le fonctionnement

Ce budget progresse de 2 870€ entre le Budget Primitif 2019 et le BP 2020. Cette évolution mesurée (0,4%) s'explique principalement par l'augmentation de la taxe foncière payée pour le bâtiment. Le versement à la SPL d'une compensation de ses missions de Service Public reste stable à 401 500€. Cette charge est compensée par une subvention du budget principal à même hauteur. Les dépenses d'amortissement liées aux investissements de sécurité représentent une part importante des dépenses de la section de fonctionnement (220 000€ par an environ).

La redevance que la SPL BEAUNE Congrès, concessionnaire, verse à la Ville sur ce budget est estimée à 195 000€ HT, alors que le montant effectivement calculé était de 191 054,26€, soit 229 265,11€ TTC en 2019. En effet, le montant d'origine de la redevance, 180 000€ HT, est révisé chaque année selon les termes du Contrat de délégation de Service Public. De manière complémentaire, certaines charges d'entretien et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont refacturées à la SPL BEAUNE Congrès qui exploite cet équipement (environ 16 000€).

2. L'investissement

Malgré la capacité annuelle d'investissement de 220 000€, il n'y a pas tous les ans de grosses opérations à réaliser. Le programme de travaux pourra être validé courant 2020 à hauteur de ce montant. Il faut rappeler que plus les dépenses d'investissement sont importantes, plus les amortissements annuels chargent la section de fonctionnement. L'excédent d'investissement ne peut être transféré en fonctionnement, alors que cette section a un équilibre plus précaire.

B. Z.A. Aéroport

En 2020, les dépenses de gestion du domaine public de la zone de l'aéroport sont transférées sur le Budget Principal, afin de se mettre en conformité avec l'objet des budgets annexes. Ainsi, les seules dépenses qui pourront être imputées sur ce budget sont celles en lien avec le développement d'une zone d'activité sur ce site. Les dépenses pour l'entretien ou l'équipement du domaine public aéroportuaire seront bien enregistrées sur le Budget Principal. En 2020, aucune dépense de développement de la zone artisanale n'étant prévue, ce budget est proposé sans crédits. Des écritures comptables seront effectuées après approbation du Compte Administratif 2019 pour finaliser les transferts sur le Budget Principal.



Synthèse du budget proposé au vote :

Dépenses et recettes d'investissement (budget principal) :22 113 928€
Dépenses et recettes de fonctionnement (budget principal) :31 589 405€

BUDGET PRINCIPAL TOTAL :53 703 333€

**TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
(investissement et fonctionnement) :..... 55 007 103€**

La traduction chiffrée de cette esquisse du Budget Primitif 2020 - dépenses d'ordre comprises – ayant été synthétisée comme ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en délibéré par 27 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

- ADOPTE le Budget Primitif du Budget Principal, du Budget Autonome Camping et du Budget Annexe de BEAUNE Congrès pour l'exercice 2020, dans les conditions décrites dans les documents budgétaires communiqués aux élus selon les maquettes réglementaires des nomenclatures comptables en vigueur à la date du vote,
- AUTORISE le Maire :
 - à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires,
 - à procéder au lancement des consultations et appels d'offres pour l'exécution des dits budgets,
 - à solliciter les subventions et autorisations d'engagement immédiat des dépenses sans perte du bénéfice des subventions auprès des collectivités et organismes concernés, et à signer les conventions de partenariat en cas de nécessité,
 - à solliciter le versement des fonds de concours et subventions auprès des financeurs sans obligation d'une nouvelle décision du Conseil Municipal,
 - à procéder, sans obligation d'une nouvelle décision du Conseil Municipal, à des virements de crédits à l'intérieur de ces chapitres, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés, compte tenu du vote du présent Budget au niveau de chaque chapitre,
- APPROUVE le versement des subventions au profit de l'Association Beaunoise pour une Intervention Territorialisée pour 254 000 € et du CCAS pour 820 000 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
pour le MAIRE et par délégation
Le Directeur Général des Services

Jean-François PONS



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 30
 VOTES :
 Pour : 27
 Contre : 2
 Abstentions : 1

Date de convocation : 06/12/2019

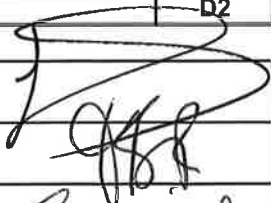
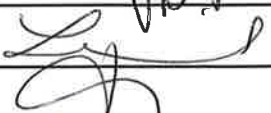




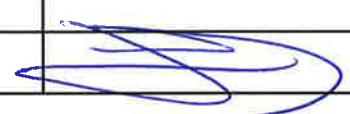
Présenté par le Maire (1),
 A Beaune, le 12/12/2019
 le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Beaune, le 12/12/2019
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



BECQUET Jean-Luc	
BIANCHI Isabelle	
BOLZE Pierre	
BOUILLET Raphaël	<i>puouvoir à M^{me} JONDOT- PAYMAL</i>
BOUTEILLER-DESCHAMPS D.	
BRAVARD Marie-France	
CAILLAUD Anne	<i>Anna</i>
CANCEL Frédéric	
CHAMPION Jean-François	
CHATEAU Carole	<i>Carole</i>
COSTE Xavier	<i>Xavier Coste</i>
DAHLEN Stéphane	
DIERICKX Ariane	
DIEZ Anne	
FAIVRE Alexis	
FALCE Philippe	
FEVRE Daniel	
GLOAGUEN Thibaut	
HENNEQUIN Claude	
JACQUET Fabrice	<i>puouvoir à M^{me} BIANCHI</i>
JONDOT-PAYMAL Danièle	

6

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
LABEAUNE Marie-Odile		
LAGRANGE-MARTINET V.	pouvoir à M ^{me} RAKIC	
LEVIEL Virginie		
LONGIN Virginie		
MERVAILLE Marie-Laurence		
MONNOT Justine		
PELLETIER Geneviève	pouvoir à M. SUGUENOT	
RAKIC Marie-laure		
ROUX Philippe		
SUGUENOT Alain		
THOMAS Jacques		
TRIFFAULT-MOREAU Antoine		
VIAL Carla		
VUITTENEZ Jean-Benoit		

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Beaune, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : **26**

Nombre de suffrages exprimés : **30**

VOTES :

Pour : **27**

Contre : **2**

Abstentions : **1**

Date de convocation : 06/12/2019

Présenté par (1) le Maire,

A Beaune le 12/12/2019

(1) le Maire,

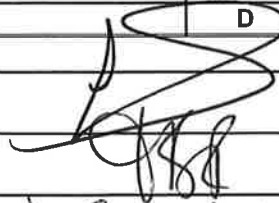

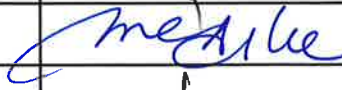




Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Beaune, le 12/12/2019

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



BECQUET Jean-Luc	
BIANCHI Isabelle	
BOLZE Pierre	
BOUILLET Raphaël	puvoir à M^{me} JONDOT-PAYMAL
BOUTEILLER-DESCHAMPS D.	
BRAVARD Marie-France	
CAILLAUD Anne	
CANCEL Frédéric	
CHAMPION Jean-François	
CHATEAU Carole	
COSTE Xavier	
DAHLEN Stéphane	
DIERICKX Ariane	
DIEZ Anne	
FAIVRE Alexis	
FALCE Philippe	
FEVRE Daniel	
GLOAGUEN Thibaut	
HENNEQUIN Claude	
JACQUET Fabrice	puvoir à M^{me} BIANCHI
JONDOT-PAYMAL Danièle	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
LABEAUNE Marie-Odile		
LAGRANGE-MARTINET V.	pouvoir à M ^{me} RAKIC	
LEVIEL Virginie		
LONGIN Virginie		
MERVAILLE Marie-Laurence		
MONNOT Justine		
PELLETIER Geneviève	pouvoir à M. SUGUENOT	
RAKIC Marie-Laure		
ROUX Philippe		
SUGUENOT Alain		
THOMAS Jacques		
TRIFFAULT-MOREAU Antoine		
VIAL Carla		
VUITTENEZ Jean-Benoit		

Certifié exécutoire par (1) le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Beaune, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : **26**
 Nombre de suffrages exprimés : **29**

VOTES :
 Pour : **26**
 Contre : **2**
 Abstentions : **1**

Date de convocation : 06/12/2019

Présenté par (1) le Maire,
 A Beaune le 12/12/2019
 (1) le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Beaune, le 12/12/2019
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



BECQUET Jean-Luc	
BIANCHI Isabelle	
BOLZE Pierre	
BOUILLET Raphaël pouvoir à M^{me} JONDOT-PAYMAL	
BOUTEILLER-DESCHAMPS D.	
BRAVARD Marie-France	
CAILLAUD Anne	
CANCEL Frédéric	
CHAMPION Jean-François ne prend pas part au vote	
CHATEAU Carole	
COSTE Xavier	
DAHLEN Stéphane	
DIERICKX Ariane	
DIEZ Anne	
FAIVRE Alexis	
FALCE Philippe	
FEVRE Daniel	
GLOAGUEN Thibaut	
HENNEQUIN Claude	
JACQUET Fabrice pouvoir à M^{me} BIANCHI	
JONDOT-PAYMAL Danièle	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
LABEAUNE Marie-Odile		
LAGRANGE-MARTINET V.	pouvoir à M ^{me} RAKIC	
LEVIEL Virginie		
LONGIN Virginie		
MERVAILLE Marie-Laurence		
MONNOT Justine		
PELLETIER Geneviève	pouvoir à M. SUGUENOT	
RAKIC Marie-Laure		
ROUX Philippe		
SUGUENOT Alain		
THOMAS Jacques		
TRIFFAULT-MOREAU Antoine		
VIAL Carla		
VUITTENEZ Jean-Benoît		

Certifié exécutoire par (1) le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Beaune, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2020

Ville de Beaune

1. Présentation agrégée de l'ensemble des budgets

	BUDGET PRINCIPAL		CAMPING		BEAUNE CONGRES		ZA AERODROME	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	31 589 405 €	31 589 405 €	356 000 €	356 000 €	677 270 €	677 270 €	0 €	0 €
Investissement	22 113 928 €	22 113 928 €	50 500 €	50 500 €	220 000 €	220 000 €	0 €	0 €
	53 703 333 €		406 500 €		897 270 €		0 €	

2. Le Budget Principal

a. La section de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de fonctionnement diminuent de 5,9 % (de BP à BP) : le virement à la section d'investissement est ajusté à 1,55 M€ contre 2 M€ en 2019. Il sera réévalué après reprise des résultats pour contribuer, avec d'autres éléments, à diminuer le niveau d'emprunt d'équilibre. Les crédits pour la gestion du stock de terrains de la ZAC Porte de BEAUNE sont inscrits en stabilité (4,45 M€).

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,9 % par rapport au budget primitif 2019 et diminuent de 0,2 % par rapport au budget total voté en 2019, soit une baisse de 47 756€.

- Les recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement	BP 2018	total voté 2018	BP 2019	voté 2019 au 1er déc.	BP 2020	Evolution BP 2019/ BP 2020	Evolution voté 2019/ BP 2020
Atténuation de charge	200 000 €	200 000 €	115 000 €	315 000 €	250 000 €	117,39%	-20,63%
Produits des services	1 484 050 €	1 856 950 €	1 793 340 €	2 638 340 €	2 746 550 €	53,15%	4,10%
Impôts et Taxes	19 260 548 €	20 169 959 €	20 672 030 €	19 883 283 €	19 846 335 €	-3,99%	-0,19%
Dotations, subventions et participations	4 771 192 €	3 989 179 €	4 016 350 €	3 934 884 €	3 779 380 €	-5,90%	-3,95%
Autres produits de gestion courante	406 715 €	406 715 €	408 460 €	408 460 €	453 010 €	10,91%	10,91%
Produits financiers	24 840 €	24 840 €	67 640 €	67 640 €	20 180 €	-70,17%	-70,17%
Recettes exceptionnelles	46 250 €	56 250 €	33 650 €	39 680 €	43 950 €	30,61%	10,76%
Opérations d'ordre		4 481 655 €	4 450 000 €	4 450 000 €	4 450 000 €	0,00%	0,00%
Reprise du résultat de fonctionnement		1 789 003 €	0 €	1 687 743 €	0 €	-	-100,00%
TOTAL	26 193 595 €	32 974 551 €	31 556 470 €	33 425 030 €	31 589 405 €	0,10%	-5,5%

Les recettes de fiscalité directe locale sont basées sur des taux stables et tiennent compte des mesures du Projet de Loi de Finances. Le produit pourrait progresser de 1,2 % contre 2,1 % entre 2019 et 2018.

Le chapitre fiscalité est marqué par un changement de nomenclature comptable intervenu, après le vote du BP 2019, les droits de stationnement sont désormais considérés comme un produit de service.

Les dotations et participations inscrites pour 3,8 M€ affichent une diminution de près de 4 % par rapport au budget voté en 2019, lui-même déjà réajusté à la baisse en cours d'année. Les notifications seront envoyées au printemps et ce montant est, à ce jour, estimatif.

- Les charges de fonctionnement

Les dépenses de personnel représentent 48,4 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles progressent de 2 % par rapport au budget 2019 et sont maintenues en dessous du volume 2018.

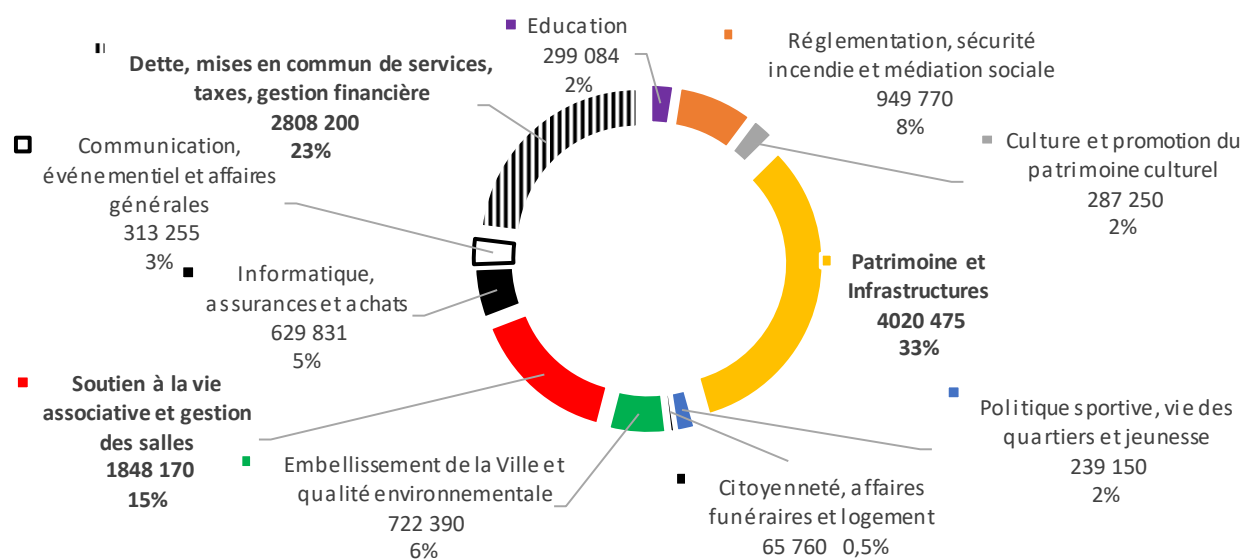
Les charges à caractère général sont relativement stables (+ 0,8 %) et intègrent une volonté d'accroître le niveau d'entretien des bâtiments, les charges prévisionnelles d'infrastructures routières et d'éclairage public et les prestations d'embellissement de la ville.

Répartition des dépenses de fonctionnement	BP 2018	total voté 2018	BP 2019	voté 2019 au 1er déc.	BP 2020	Evolution BP 2019/ BP 2020	Evolution voté 2019/ BP 2020
Charges à caractère général	6 630 440 €	6 945 992 €	6 983 721 €	7 276 406 €	7 334 099 €	5,02%	0,8%
Charges de personnel	12 480 715 €	12 480 715 €	11 414 490 €	11 734 490 €	11 967 579 €	4,85%	2,0%
Autres charges de gestion courante	3 849 440 €	3 938 790 €	3 855 259 €	3 774 559 €	3 826 827 €	-0,74%	1,4%
Atténuation de produit (FPIC + reverse. FPS)	530 000 €	536 200 €	540 500 €	542 175 €	545 300 €	0,89%	0,6%
Charges financières	975 100 €	975 100 €	810 500 €	810 500 €	747 000 €	-7,83%	-7,8%
Charges exceptionnelles	2 700 €	49 750 €	1 200 €	1 200 €	2 850 €	137,50%	137,5%
Dépenses imprévues	107 120 €	448 269 €	645 800 €	622 831 €	290 750 €	-54,98%	-53,3%
Autofinancement	673 080 €	2 173 080 €	2 000 000 €	3 357 869 €	1 550 000 €	-22,50%	-53,8%
Opérations d'ordre	940 000 €	5 421 655 €	5 300 000 €	5 300 000 €	5 320 000 €	0,38%	0,4%
Provisions	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0,00%	0,0%
TOTAL	26 193 595 €	32 974 551 €	31 556 470 €	33 425 030 €	31 589 405 €	0,10%	-5,5%

Les autres charges de gestion courante progressent de + 1,4 %. Le montant des subventions aux associations est stable mais un renforcement du soutien au CCAS est prévu en 2020.

Les charges financières diminuent de 63 500 €, en lien avec l'échéancier de remboursement des emprunts basé sur des taux variables faibles et des taux fixes réduits dans le cadre des derniers emprunts souscrits.

La prévision des dépenses réelles de fonctionnement par fonction (hors charges de personnel) se présente de la manière suivante :



b. La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 8 M€ entre le budget total voté en 2019 et le Budget Primitif 2020. Cela s'explique par la montée en puissance de la cité des Vins et des Climats de BOURGOGNE et par l'aboutissement d'autres projets amorcés ces dernières années (école CHAMPAGNE, Théâtre de Verdure, sentiers partagés, équipements sportifs...). Le financement est assuré et cette transformation continue de la Ville ne mettra pas en péril les finances municipales.

Les principales dépenses d'amélioration du patrimoine

- la Cité des Vins et des Climats de BOURGOGNE et l'aménagement du site: 9,68 M€,
- la construction de la salle d'activité (GS Champagne) : 0,574 M€
- les équipements sportifs municipaux : des études du stade nautique, l'homologation fédération française de rugby du stade mariage et les vestiaires de foot : 0,55 M€
- le carrefour Maladière – Eiffel : 0,436 M€
- les travaux de voirie, les trottoirs et autre ouvrages : 0,505 M€
- le Théâtre de verdure (1^{ère} phase) : 0,2 M€

Le financement des équipements et le désendettement

Répartition des recettes d'investissement	BP 2018	voté 2018 au 1er déc. avec reports n-1	BP 2019	voté 2019 au 1er déc. avec reports n-1	BP 2020	Evolution BP 2019/ BP 2020	Evolution voté 2019/ BP 2020
Dotations et fonds propres	900 000 €	900 000 €	900 000 €	1 988 074 €	870 000 €	-3,33%	-56,24%
Subventions d'investissement	300 000 €	606 258 €	443 400 €	558 931 €	5 620 128 €	1167,51%	905,51%
Emprunt et caution reçues	5 000	2 258 813	4 296 110	2 400 258	8 881 550	106,73%	270,02%
Refinancement	1 500 000 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	-	-
Autofinancement	673 080 €	2 173 080 €	2 000 000 €	3 357 869 €	1 550 000 €	-22,50%	-53,84%
Produits de cession	0 €	0 €	0 €	500 000 €	0 €	-	-
Opérations d'ordre	940 000 €	5 421 655 €	5 300 000 €	5 300 000 €	5 192 250 €	-2,03%	-2,03%
TOTAL hors affectation du résultat N-1	4 318 080 €	12 859 806 €	12 939 510 €	14 105 132 €	22 113 928 €	70,90%	56,78%
Affectation du résultat N-1	-	1 413 906 €	-	431 074 €	-	-	-

En l'attente de la détermination du résultat d'investissement 2019 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, un emprunt d'équilibre de 8,877 M€ a été inscrit. L'objectif de réalisation effectif annoncé lors du débat d'orientations budgétaires est de 6 M€. L'emprunt réalisé sera donc affiné au cours de l'exercice.

c. Les ratios financiers

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 142,09
2 - Produit des impositions directes / population	626,50
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 253,90
4 - Dépenses d'équipement brut / population	672,05
5 - Encours de la dette globale / population	863,13
5bis - Encours de la dette globale (PPP inclus) / population	1 039,99
6 - Dotation globale de fonctionnement / population	131,68
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,7%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	101,8%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	53,6%
Encours de la dette avec PPP / recettes réelles de fonctionnement	82,9%

3. Les autres budgets

a. Autonome Camping Municipal

En octobre 2019, la Ville de BEAUNE a reçu un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques lui demandant de changer le régime comptable du budget Camping. Ce changement sera effectif au 1^{er} janvier 2020.

Le budget courant progresse de 2,6 %. Cette légère hausse en fonctionnement s'explique par des petits travaux d'entretien des bâtiments, des actions importantes d'entretien sur les espaces verts, afin d'agir sur des arbustes qui sont atteints d'une maladie (taille sanitaire) et le remplacement de petits végétaux.

Le volume d'investissement diminue après la finalisation de projets comme l'aire d'étape des camping-cars. Comme en fonctionnement, l'axe prioritaire est le soutien au patrimoine bâti et arboré. Une 1^{ère} phase de renouvellement d'ampleur des plantations est notamment prévue sur les charmilles attaquées par un champignon.

b. Annexe BEAUNE Congrès

Ce budget progresse de 2 870 € entre le BP 2019 et le BP 2020. Cette évolution mesurée (0,4 %) s'explique principalement par l'augmentation de la taxe foncière payée pour le bâtiment. Le versement à la SPL d'une compensation de ses missions de Service Public reste stable à 401 500 €. Cette charge est compensée par une subvention du budget principal à même hauteur. Les dépenses d'amortissement liées aux investissements de sécurité représentent une part importante des dépenses de la section de fonctionnement (220 000€ par an environ).

c. Annexe Zone d'Activité de l'Aérodrome

En 2020, les dépenses de gestion du domaine public de la zone de l'aérodrome sont transférées sur le Budget Principal, afin de se mettre en conformité avec l'objet des budgets annexes. Ainsi, les seules dépenses qui pourront être imputées sur ce budget sont celles en lien avec le développement d'une zone d'activité sur ce site. Les dépenses pour l'entretien ou l'équipement du domaine public aéroportuaire seront bien enregistrées sur le Budget Principal. En 2020, aucune dépense de développement de la zone artisanale n'étant prévue, ce budget est proposé sans crédits.

Conclusion :

L'élaboration du budget 2020 s'inscrit dans un contexte, une nouvelle fois incertain. Les dotations, les charges transférées ou la réforme fiscale, ainsi que les recettes, ont été évaluées de la manière la plus prudente et pragmatique possible. De manière concrète, la perte cumulée de ressources, en provenance de l'Etat, s'élève à 8,5 M€ sur la période 2013-2019.

Le budget principal progresse de 20,7 % en lien avec la phase opérationnelle des investissements, car les dépenses courantes sont stables (+ 0,1 % de BP à BP). Ce Budget Primitif est la traduction d'un important travail transversal et collaboratif, impliquant l'ensemble des élus et des services municipaux. La Ville de BEAUNE, à travers l'élaboration de son BP, a su moderniser et adapter ses services, tout en préservant sa capacité d'autofinancement pour répondre aux besoins des Beaunoises et Beaunois.